



Par courriel

Fédération Ivoirienne de Football
Comité de Normalisation
Madame Mariam Gabala Dao
Présidente

mamedagabala@gmail.com

Vendredi 04 mars 2022

Statuts de la Fédération Ivoirienne de Football

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre message email du 1 mars 2022, dans lequel vous nous annoncez, entre autres, la tenue de l'Assemblée Générale électorale de la Fédération Ivoirienne de Football (ci-après : FIF) sur la base des statuts nouvellement approuvés le 26 février 2022 par votre l'Assemblée Générale, joints à votre message.

A cet égard, nous avons relevé à regret que la disposition des nouveaux statuts relative au parrainage (art. 47 al. 3 let d) n'est pas conforme aux instructions que la FIFA et la CAF avaient données pour assurer sa conformité avec les exigences de bonne gouvernance des deux institutions dont la FIF est membre. La problématique du parrainage était d'ailleurs précisément à l'origine du blocage institutionnel qui avait poussé la FIFA et la CAF à instaurer un Comité de Normalisation en Côte d'Ivoire en décembre 2020.

Tel que rédigé, l'article 47 al. 3 let d des nouveaux statuts non seulement maintient un système de parrainage que la CAF et de la FIFA souhaitaient à l'origine exclure, mais il prévoit un parrainage avec catégorisation :

« Le candidat à la présidence de la FIF, doit (...) être présenté avec sa liste de membres du Comité exécutif par un collectif de huit (8) membres actifs de la FIF, à savoir trois (3) clubs évoluant en L1, deux (2) clubs évoluant en D2, deux (2) clubs évoluant en D3 et un [1] groupement d'intérêts du football. »

Cette disposition pourrait facilement octroyer un pouvoir de blocage excessif aux membres affiliés évoluant dans la ligue 1. Ces clubs pourraient s'entendre pour empêcher tout candidat non présenté par les clubs de la ligue 1 d'accéder à la présidence de la FIF.

Nous estimons donc qu'une telle clause crée un déséquilibre en faveur de quelques membres affiliés de la ligue 1.

Or dans les discussions conjointes préparatoires à la révision des statuts, la CAF et la FIFA avaient finalement admis le maintien d'un système de parrainage à la seule condition que les 4



parrainages exigés des candidats puissent provenir de n'importe quel club membre, sans catégorisation.

Ainsi, dans sa formulation actuelle, approuvée sans considérations des consignes reçues des institutions faitières de la FIF, la disposition en question est une disposition permettant d'exclure plus de 4 candidatures et de bloquer l'arrivée de nouveaux candidats. Elle pourrait ouvrir la porte à des pratiques susceptibles de mettre en péril l'intégrité du processus démocratique voulu par les institutions du football mondial dont fait partie la FIF. Dans cette mesure et pour ce motif, la formulation en question va à l'encontre des principes de bonne gouvernance préconisés par la FIFA et la CAF.

Par conséquent, et bien qu'elle ait été approuvée en assemblée générale, nous vous invitons instamment à demander à l'Assemblée Générale de la FIF de modifier cette disposition, soit en supprimant le parrainage, soit en revenant à un système de 4 parrainages sans catégorisation, limitant les risques de blocages de candidatures.

Compte tenu de ce qui précède, la date prévue pour les élections et par conséquent la fin du mandat du Comité de Normalisation devra donc être légèrement reportée. Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir une nouvelle feuille de route qui prendra en compte la date d'une Assemblée Générale pour la modification de la clause en question ainsi que la nouvelle date de voter Assemblée Générale élective.

Finalement, nous nous référons aux rumeurs mentionnées dans votre courriel, selon lesquelles certains candidats auraient apparemment entamé un « achat » de parrainages. De telles pratiques iraient indéniablement à l'encontre des dispositions du Code d'éthique de la FIFA et pourraient être sévèrement sanctionnées en cas de violations avérées.

En restant à disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Pour la FIFA

Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Pour la CAF

Véron Mosengo-Omba
Secrétaire Général